

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 21 mars 2011
Présidence de M. Thierry Buche, président

La séance est convoquée à 20h00.

Le Président, se référant à l'article 66 du Règlement du Conseil sur les absences, rappelle que ceux qui seront absents le font préalablement savoir par écrit ou par une communication orale avant le début de la séance. Dès lors, après le début de l'appel et par respect pour ceux qui ont pris la peine de s'excuser, ceux qui ne seront pas présents, seront considérés comme absents non excusés.

Il n'y a pas d'objection à cette manière de procéder.

Y compris le Président, 67 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Juliette Nappi, Catherine Rollandin
MM. René Boillat, Jean-Michel Broggio, Jean-Michel Clerc, Philippe Doffey, André Kudelski, Axel Kuonen, Philippe Pilet, Olivier Rodieux
Absents : MM. Emile Bonjour, Norbert Cavin, Charly Denervaud, Vincent Dozin, Christophe Gessner, Thierry Janz, Pierre Tzaut

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Le point 1 de l'ordre du jour est déplacé à la prochaine séance. La numérotation des points est donc modifiée en ce sens.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2010

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Denis Richter remercie le Conseil et la Municipalité pour tout le soutien qu'il a reçu pendant cette période de maladie. Il se porte bien.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président a été informé le 7 janvier, via le Greffe, que Mme Juliette Nappi a démissionné du Parti socialiste, mais qu'elle reste Conseillère communale en tant qu'indépendante.

Le 22 janvier, il a reçu une copie du courrier adressé à la Municipalité par le Conseiller Roulet, concernant l'affichage électoral sur le domaine privé communal.

Le 16 février, Mme Alicia Bandack a fait part de sa démission.

Le 7 mars, il a reçu un courrier de M. et Mme Enser de la Conversion concernant la Surveillance Mutuelle des Habitations. Il a fait une copie de ce courrier à l'intention des chefs de groupe et il a remis une copie à la Municipalité.

Il remercie tous ceux qui ont pris part au dépouillement des élections communales. Il s'excuse auprès de Mme Glauser et Mme Silauri pour l'erreur de comptage.

Le Président a reçu un courriel le 15 mars l'informant que la Municipalité n'a pas de préavis à soumettre pour la séance du 9 mai prochain.

Il a reçu le 18 mars un courriel de la Commune concernant une séance d'information sur le SDEL le 7 avril.

Trois nouveaux micros ont été mis en place pour cette séance.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Mme Alessandra Silauri, du groupe des verts, dépose une motion demandant d'accorder une subvention aux propriétaires qui réalisent un bilan énergétique de leur maison ou immeuble.

Mme Sylvie Moroszlay, du groupe des verts, dépose une motion relative à l'installation de feux à la demande sur le passage piétons situé sur la route de La Conversion au niveau de l'arrêt du bus de « la Colline ».

4. PREAVIS MUNICIPAL NO 1169/2011 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU TABLEAU ELECTRIQUE PRINCIPAL, LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SUPERVISION ET LA MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE LA STEP

M. Michel Reigner, président socialiste de la commission lit son rapport. Il signale une rectification à faire au point 5 : à la première ligne il faut remplacer tableau « provisoire » par tableau « définitif » La commission propose à l'unanimité des membres présents d'adopter les conclusions du préavis.

M. Jean-Pierre Favre, membre de la commission, s'excuse de son absence à la séance de la commission. Il a pris rendez-vous avec M. Zumbrunnen, responsable de la STEP. Il a pu constater à quel point les installations électriques sont obsolètes. Il se joint à l'unanimité des commissaires pour demander d'accepter le préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité par le Conseil, à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement du tableau électrique principal, de mise en œuvre d'une supervision et de mise en conformité du réseau électrique.
2. D'accorder les crédits nécessaires à ces travaux, soit la somme de fr. 340'000.-
3. D'admettre le mode de financement proposé.

5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1170/2011 CONCERNANT LE CREDIT D'ETUDES POUR LES PROJETS D'OUVRAGES LIES AUX REAMENAGEMENTS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE D'UN AXE FORT DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN (BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE)

M. Pierre Bonjour, président verts de la commission, lit son rapport. Il signale que le groupe de concertation n'a pas de pouvoir de décision, mais ses remarques pourront être réellement

retenues par la Municipalité si elles sont pertinentes. Le groupe de concertation a convaincu la Municipalité de l'importance des enjeux et de la nécessité de mieux compléter et de soigner les aspects qualitatifs de l'avant-projet, de manière à intégrer des éléments nouveaux améliorant la traversée de Lutry dans le projet définitif. La commission propose à l'unanimité des membres présents d'adopter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Philippe Mingard remercie la Municipalité d'avoir créé cette commission consultative et d'avoir augmenté le crédit d'étude de 250'000.- frs à 450'000.- frs, ce qui permettra de faire des études supplémentaires.

M. Félix Paschoud signale qu'en page 6 on parle d'un montant global de 950'000.- frs pour ces études. Il serait judicieux de préciser en page 8 sous chiffre 2, qu'il s'agit d'un crédit supplémentaire. Il s'étonne, en page 4, de la différence du montant d'investissement entre Lutry, Paudex et Pully.

Réponse de **M. Pierre Bonjour** : pour Paudex il s'agit d'un petit tronçon de 0.5 km et Pully a déjà réalisé de nombreux travaux utiles à l'axe fort.

M. Erich Kaiser s'inquiète que l'on prévoie pour le bus à haut niveau de service une voie en site propre au centre de la chaussée de la route cantonale 780a. Il pense que le bus en site propre à droite de la chaussée est bien plus sûr et a autant d'avantages que le site propre au centre de la chaussée. Il demande que l'on analyse et compare les deux solutions sur différents points : confort de l'accessibilité, sécurité, vitesse du bus, fluidité de la circulation privée, besoin en mètres carrés de terrain et coûts.

M. Bernard Hagin précise que ce soir on vote un crédit d'étude et ce n'est pas le moment pour le Conseil de poser des conditions.

M. Denis Richter propose un **amendement** à la décision1 du préavis. Il demande d'ajouter le paragraphe suivant : « Ces études doivent comporter un volet urbanistique sur l'ensemble du tracé, de la Petite Corniche jusqu'à l'entrée de Paudex. La requalification routière doit permettre l'intégration de la mobilité douce et un traitement de qualité de l'espace public ».

M. Pierre-Alain Patry demande si l'on connaît déjà les résultats des comptes de l'année 2010.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond à M. Hagin qu'effectivement on est au stade des études. Le montant de 950'000.- frs se répartit en deux, 750'000.- frs pour l'aspect technique et 200'000.- frs pour les mesures dites de requalification urbaine. Il répond à M. Richter que l'amendement lui semble un peu redondant car l'objectif fixé est justement de pouvoir étudier, outre le bus à haut niveau de service, toute la problématique de requalification urbaine dans le périmètre de la route concernée.

Réponse à M. Kaiser : le document remis aux conseillers il y a quelques mois est un avant-projet soumis à l'accord de la Confédération dans le cadre du subventionnement, mais ce n'est pas un document définitif. La Municipalité va prendre en considération ces suggestions, mais on ne peut pas donner encore une réponse à ces questions.

M. Jacques-André Conne répond à M. Patry que la Municipalité a pris connaissance ce jour même du bouclage des comptes de l'exercice 2010. Il y a un bénéfice extraordinaire et exceptionnel de l'ordre de 14 millions après amortissements et réserves obligatoires. Ce résultat provient en grande partie des recettes fiscales supérieures de plus de 16.8 millions par rapport aux prévisions du budget.

Mme Alessandra Silauri remercie la Municipalité d'avoir mis en place la commission consultative. Elle remercie aussi les membres de cette commission pour le travail accompli. Elle soutient l'amendement de M. Richter. C'est l'occasion de repenser la traversée de Lutry et de donner un peu de place aux piétons et aux vélos.

M. Raymond Sudan demande si la création d'un parking relais est prévue dans cette étude.

M. Pierre Bonjour répond que le projet de parking relais entrerait dans un crédit différent.

M. Bernard Hagin ne voit pas la nécessité de l'amendement, car cette demande d'intégrer tous les problèmes de la traversée de Lutry a déjà été faite.

M. Pierre Bonjour soutient l'amendement, car il permet de clarifier les choses.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation de l'amendement de M. Richter. Il est accepté à une large majorité (12 voix contre et 4 abstentions)

Les conclusions du préavis amendées sont adoptées par le Conseil à l'unanimité, à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour les projets d'ouvrages liés aux réaménagements nécessaires à la mise en œuvre d'un axe fort de transport public urbain (bus à haut niveau de service).
Ces études doivent comporter un volet urbanistique sur l'ensemble du tracé, de la Petite Corniche jusqu'à l'entrée de Paudex. La requalification routière doit permettre l'intégration de la mobilité douce et un traitement de qualité de l'espace public.
2. D'accorder le crédit nécessaire à ces études, soit la somme de CHF 450'000.-
3. D'admettre le mode de financement proposé.

6. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

No **540/2010** *Séances du Conseil communal en 2011*

No **541/2010** *Scannage des cartes de vote*

No **542/2011** *Signalisation routière*

M. Roland Dumas remercie la Municipalité, au nom des habitants de Savuit, pour la mise en place des signaux.

No **543/2011** *Zone 30 Quartier Corsy-Belmont*

M. Michel Reigner n'est pas satisfait de la réponse. La charge de véhicules a fortement augmenté. Il réitère sa demande d'apporter une amélioration à l'entrée de la zone sud en déplaçant le panneau de 30 km/h., ceci sans supprimer les places de parc. Pour les places avant le parking du Collège de Corsy, l'effet ralentisseur s'en trouve fortement diminué.

M. Lucien Chamorel ne comprend pas la position de M. Reigner, d'un côté il dit que l'on va très vite et de l'autre il veut déplacer le panneau de 30 km/h pour éviter le goulet d'étranglement. Cette zone a fait l'objet d'une étude complète qui a été validée par les services de l'Etat et par la commission des routes.

No **544/2011** *Local de la foire aux skis*

M. Jacques-André Conne demande un peu de patience au Conseiller Reigner en ce qui concerne son interpellation sur la prise en charge des élèves entre la sortie de l'école et le bus scolaire. La Municipalité va répondre ultérieurement. Elle a interpellé la direction générale de l'enseignement obligatoire concernant le rôle des parents, enseignants, autorités et transporteurs. Cette question a aussi été évoquée au sein du Conseil d'établissement. Celui-ci a demandé un certain nombre de renseignements supplémentaires.

Concernant le postulat des Conseillers Sébastien Rod et Claude Weber, sur le tarif des unités d'accueil pour écoliers et garderies, il informe que le comité du réseau pour l'accueil de jour s'est réuni à plusieurs reprises. Il n'a pas encore terminé ses travaux. Ils seront prochainement transmis aux Municipalités respectives pour valider les solutions proposées.

Pour répondre à M. Kudelski sur l'imposition fiscale de l'aide individuelle au logement (AIL), la Municipalité a contrôlé auprès du Service de l'économie et du logement ; effectivement l'AIL est imposable fiscalement. La déclaration d'impôt prévoit une déduction sociale pour le logement. L'administration cantonale des impôts contrôle que le loyer figurant dans la déclaration d'impôt du bénéficiaire de l'AIL, soit bien le loyer net sous déduction de l'AIL reçue.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli informe que le jeudi 7 avril 2011 à 19h30 à la Grande Salle communale de Belmont, il y aura une séance qui réunira les Municipaux et Conseillers communaux des 5 communes membres du SDEL, pour présenter les enjeux et les stratégies de ce projet de territoire.

M. Willy Blondel annonce qu'il n'y pas d'objet pour la séance du 9 mai, il propose l'annulation de cette séance.

Le Président demande s'il y a des objections.

M. Denis Aguet propose de reporter la décision à la fin de la séance. Deux motions vont être développées et peut-être qu'il serait nécessaire de faire une séance au mois de mai.

7. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Alessandra Silauri développe sa motion demandant d'accorder une subvention aux propriétaires qui réalisent un bilan énergétique de leur maison ou immeuble. Il s'agirait de fixer un montant maximal disponible par année pour l'ensemble des demandes de subvention et de fixer les critères d'attribution. La subvention ne devrait pas dépasser 50% des coûts d'établissement de l'analyse énergétique. Le fond communal pour les économies d'énergie pourrait servir à alimenter le montant mis à disposition pour cette subvention communale.

Le Président ouvre la discussion.

M. Claude Manoli veut savoir si on connaît le montant de la dépense que cela représenterait.

M. Michel Monod pense que les propriétaires peuvent assumer cette dépense si elle représente entre 400 frs pour les villas et 700 frs pour les immeubles. Dans le cadre des immeubles, la subvention irait aux propriétaires et non pas aux locataires. Le travail administratif serait très élevé.

M. Félix Paschoud estime qu'il y a des problèmes d'application. Il se demande quelles sont les solutions en cas de copropriété, de PPE, d'immeubles dont la propriété est en succession. Il trouve que c'est juste de promouvoir les recherches d'économies d'énergie.

M. Bernard Hagin précise que pour 400 frs on a une étude à l'infrarouge et non pas un certificat énergétique.

M. Denis Aguet pense que les propriétaires seraient intéressés à améliorer le confort énergétique de leurs immeubles et les bénéficiaires à la fin seraient les locataires.

M. Jean-François Borgeaud considère que si le propriétaire reçoit cette subvention, ce dernier devrait faire cette analyse.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli attire l'attention sur certains problèmes. Les bâtiments transformés doivent faire l'objet d'un bilan énergétique. Les problèmes d'isolation sont traités par le service de la police des constructions. Il rappelle que la Commune de Lutry a prévu dans le règlement communal de la police des constructions un bonus au coefficient d'utilisation au sol de 5%, pour favoriser la pose d'une isolation périphérique. Dans le bourg on autorise une surélévation des toitures pour intégrer l'isolation. Dans les bâtiments communaux, la Municipalité a mis en œuvre la démarche Energo pour étudier le bilan énergétique des bâtiments.

M. Dominique Roulet remercie la Municipalité d'avoir pris en compte une motion qu'il avait déposée il y a quelques années concernant le bilan énergétique des bâtiments communaux.

Mme Alessandra Silauri répond à M. Manoli qu'elle n'a pas fait une analyse des dépenses engendrées. Elle rappelle qu'il y a un fonds à disposition et qu'on l'a très peu utilisé.

M. Claude Manoli suggère que, vu qu'il y a un fonds, on étudie le coût de faire une analyse des bâtiments avec un avion ou un hélicoptère.

M. Sébastien Rod s'inquiète du travail pour mettre en place un règlement, pour un impact assez faible.

Réponse de **Mme Alessandra Silauri** : d'autres communes le font. Lutry pourrait le faire aussi.

M. Philippe Mingard trouve intéressante la proposition de M. Manoli. Elle supprimerait beaucoup de travail administratif. Il demande à Mme Silauri de transformer sa motion dans ce sens.

M. Raymond Sudan soutient aussi l'idée de M. Manoli. Une fois les résultats du bilan connus, chaque propriétaire est libre de faire des démarches.

M. Bernard Hagin explique que la solution de l'hélicoptère n'est pas satisfaisante pour les bâtiments.

M. Michel Monod demande que la Municipalité étudie la possibilité de faire un bilan thermique des bâtiments sans pour autant avoir une subvention. Il propose de faire une **résolution** du Conseil communal : que les SI mettent à disposition des citoyens des caméras pour pouvoir faire un bilan thermique.

M. Claude Weber dépose une motion d'ordre et demande que l'on passe au vote. Cinq conseillers soutiennent cette motion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation. **La motion de Mme Silauri est refusée (34 voix contre, 2 abstentions et 30 voix pour).**

On vote sur la résolution de M. Monod demandant à la Municipalité de faire des études thermiques sur la Commune de Lutry. **La résolution de M. Monod est acceptée à une très large majorité (7 abstentions, aucune opposition).**

Mme Sylvie Moroszlay développe sa motion relative à l'installation de feux à la demande sur le passage piétons situé sur la route de La Conversion au niveau de l'arrêt du bus de « la Colline ». Ce passage piétons est à côté de l'arrêt du bus et des bus scolaires. Les élèves qui se rendent au Collège de Pully en train traversent aussi ce passage. Elle s'inquiète pour la sécurité des enfants qui le traversent plusieurs fois par jour.

Le Président ouvre la discussion.

M. Denis Aguet appuie cette motion. Il tient à signaler que malheureusement des feux ne règlent pas tous les problèmes. Il a écrit, il y a quelques semaines, au Commissaire de police pour signaler que le feu à l'angle du Ch. des Pâles, n'est pas toujours respecté. Il faut mettre des feux et se donner les moyens pour qu'ils soient efficaces.

M. Lucien Chamorel informe que la Municipalité va entreprendre des études. Il s'agit d'une route cantonale et la Commune n'est pas la seule à décider. Il faut aussi questionner l'Etat. Il doit y avoir un certain nombre de personnes qui traversent la route pour justifier un passage piétons et encore un nombre plus élevé pour avoir des feux.

La discussion est close.

On procède à la votation. **Le renvoi de la motion à la Municipalité pour étude et rapport est accepté (7 abstentions, aucune opposition).**

8. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Claude Weber signale qu'une rumeur fait état d'un projet de construction de la COOP dans le secteur Les Moulins-Crêt de Plan. Il dépose l'**interpellation** suivante :

- 1) Quelle construction précisément la COOP envisage-t-elle d'effectuer ? Prévoit-on entre autre un magasin COOP Pronto ?
- 2) Dans quel secteur précisément cette construction sera-t-elle prévue ?
- 3) Le cours de la Lutrive sera-t-il touché ?
- 4) La circulation aux abords du giratoire des Moulins est actuellement très compliquée notamment aux heures de pointe. A cela s'ajoute le désordre créé par l'indiscipline de certains automobilistes, usagers du centre commercial. La situation ne va-t-elle pas encore se détériorer par rapport à la situation actuelle et rendre encore plus difficile et dangereux le déplacement des piétons ?
- 5) La construction envisagée est-elle en conformité avec le règlement sur les constructions et le plan d'affectation ? Rappelons que, dans ce secteur, la rive gauche de la Lutrive est en zone d'habitation I et la rive droite en zone de faible densité.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : des professionnels de l'immobilier se sont approchés de la Municipalité pour poser des questions quant à la possibilité éventuelle d'installer une station service sur la parcelle située aux Moulins, la parcelle Marthaler. Il répond aux différentes questions :

- 1) il ne peut pas répondre à cette question
- 2) actuellement il n'y a rien de prévu
- 3) pas à sa connaissance
- 4) difficile de répondre actuellement dans la mesure où il n'y a pas encore un dossier
- 5) il n'y a pas encore un projet concret, ni une demande de mise à l'enquête publique. C'est prématuré de dire si c'est réglementaire ou non.

M. Denis Aguet demande si l'idée d'une station service est envisageable à cet endroit là.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que c'est parfaitement conforme au règlement.

M. Claude Weber signale que le promoteur fait déjà des comptages. Il s'inquiète du surcroît de circulation à cet endroit.

M. Denis Richter informe que suite à l'édification d'un bâtiment, situé au Nord-est du plan spécial « En Curtinaux » au chemin de la Plantaz, un espace résiduel d'environ 1 mètre a été créé entre une nouvelle barrière en treillis métallique délimitant le jardin de la propriété privée et le mur de vigne existant le long de la route de la Petite Corniche. Il dépose une **interpellation** sur les raisons de cet espace résiduel et la possibilité de créer un cheminement piétonnier sécurisé, côté ouest de la route de la Petite Corniche.

Mme Aude Savoy répond que ce projet de trottoir est prévu.

M. Denis Aguet demande des nouvelles sur l'utilisation du véhicule Mobility. Un deuxième voire un troisième véhicule est-il à l'étude ?

Réponse de **M. Willy Blondel** : la situation est favorable pour les investissements futurs. On va étudier la possibilité d'avoir une deuxième voiture sur la Commune. Il y a eu une petite perte de mille francs.

M. Michel Reigner émet le **vœu** suivant : que sur le site internet officiel de Lutry soit pourvu d'un lien sécurisé avec un mot de passe à la page des conseillers où chacun pourrait procéder à la mise à jour de ses informations personnelles.

M. Denis Aguet constate que l'affichage mis à disposition des partis dans la cour du Collège de Savuit est très dangereux. Il émet le **vœu** que la Municipalité cherche une autre solution pour les prochaines élections.

Le Président procède au vote concernant la suppression de la séance du 9 mai. Les conseillers acceptent cette suppression.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h10.

La prochaine séance est fixée au 27 juin 2011 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

T. Buche

P. Brentini